

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 22 (1942)
Heft: 2

Rubrik: Communications de la Chambre de commerce suisse en France : colis de vivres pour Suisses résidant dans l'arrondissement consulaire de Paris

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

relatifs à la situation des échanges entre les deux pays qui ont été publiés dans la « Revue Economique Franco-Suisse » ont amené des commerçants et industriels à examiner des affaires nouvelles.

Il s'est mis en rapport avec des industriels de la branche des produits chimiques pour examiner s'il ne serait pas possible d'exporter vers la Suisse certains articles qui sont très demandés par ce pays. Il a recherché des fournisseurs pour des commerçants en France acheteurs de certains produits suisses ou pour des commerçants en Suisse acheteurs de produits français ou nord-africains.

MARSEILLE (Section de Marseille et du Sud-Est)

Comité

Le Comité de la Section s'est réuni le 23 janvier. Il a entendu un rapport du Secrétaire sur les nouvelles dispositions prises en Suisse relativement au commerce franco-suisse : réduction

de la moitié, en valeur, des contingents d'exportation; gestion globale des contingents; prise en considération de la situation particulière de chaque territoire français d'outre-mer. Il a discuté, d'autre part, sur la question de l'assurance des risques de saisie maritime des marchandises provenant des colonies françaises et, destinées à la Suisse.

Secrétariat

Le Secrétaire de la Section s'est maintenu en rapport constant avec les institutions compétentes en Suisse au sujet de l'évolution de la réglementation des échanges franco-suisses. Il a constaté que les importations suisses en France subissent un arrêt presque complet.

Il a cherché à mettre en relation des acheteurs et des vendeurs pour des gazogènes et de la vanille français, et pour des machines à calculer ou à écrire et des tissus de coton suisses.

De nombreux renseignements lui ont été demandés au sujet du blocage des avoirs français en Suisse et des avoirs suisses en France.

COMMUNICATIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Colis de vivres pour Suisses résidant dans l'arrondissement consulaire de Paris

Dans l'arrondissement consulaire de Paris, la « Commission du Colis Secours Suisse », constituée en 1940 par le Comité des Présidents des Sociétés Suisses de Paris, a entrepris l'organisation de la distribution des colis de vivres qui sont envoyés collectivement depuis la Suisse aux ayants-droit. Le soussigné a eu l'occasion de servir d'intermédiaire entre ce Comité et les Autorités fédérales à Berne qui, avec beaucoup de compréhension, ont fait un effort louable pour envoyer à Paris, en octobre, novembre et décembre 1941, plusieurs milliers de paquets.

Malheureusement, à la suite de circonstances absolument imprévisibles et en raison des réelles difficultés à se procurer en Suisse, en peu de temps, plusieurs tonnes de vivres choisies, Berne a dû réduire, par trois fois, au dernier moment, le nombre des paquets primitivement commandés et promis, et une certaine perturbation s'en est suivie lors de la répartition à Paris.

Depuis le 1^{er} janvier 1942 l'organisation des envois de colis collectifs a été concentrée à Berne entre les mains de la Division de Police, au Département de Justice et Police, et

à la suite de cette simplification, on espère pouvoir donner satisfaction aux milliers d'inscrits qui participent à ces distributions faites par la Commission du Colis Secours Suisse.

J'ai pu m'assurer personnellement que toutes les instances, tant à Berne qu'à Paris, qui s'occupent, avec le concours dévoué de nombreux volontaires, de la préparation, expédition et distribution de ces colis, se rendent parfaitement bien compte de l'importance de leur mission, et font un très grand effort pour que les intéressés soient contents.

Il est rappelé qu'il est toujours possible de recevoir des colis individuels directement de la Suisse, sous condition de ne pas être inscrit aux colis collectifs.

Pour tous renseignements s'adresser à La Commission du Colis Secours Suisse, 8, cours des Petites-Ecuries, Paris (10^e), Tél. : Pro. 47-28.

Chambre de Commerce Suisse en France.

Le Président,
F. BAUMANN.